

SOUS-PRÉFECTURE
DE PONTOISE

PONTOISE (S.-e.-O.), LE

PH

Seine-et-Oise

SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

ASSOCIATIONS
Loi du 1er Juillet
1901

4086

15 OCT 1946

Récépissé de
déclaration
N° 2565
(à rappeler dans
la
correspondance)

Le Sous-Préfet de Pontoise reconnaît
avoir reçu aujourd'hui QUINZE OCTOBRE MIL NEUF
CENT QUARANTE SIX, une déclaration déposée par
M. MEYER René, Président, demeurant à AULNAY-sous-
BOIS, 5 Rue Isidore Nérat, relative à la formation
sous le titre de ASSOCIATION CULTUELLE ISRAELITE
d'une association dont le siège social est situé
à AULNAY-sous-BOIS, 3 Avenue Clermont Tonnerre,
ayant pour objet l'exercice du culte israélite.-

La déclaration prescrite par la loi du
1er Juillet 1901 doit être rendue publique par les
soins des déclarants au moyen d'une insertion au
Journal Officiel dans un délai d'un mois à compter
de ce jour (décret du 16/8/1901). Il doit être jus-
tifié de cette insertion, afin qu'elle puisse être
reproduite au Recueil des actes administratifs
de la Préfecture, par l'envoi à la Sous-Préfecture
d'un exemplaire du J.O. contenant cette insertion

Deux exemplaires des statuts étaient
 joints à la déclaration.-

Pontoise, le 15 OCTOBRE 1946

Le Sous-Préfet,
POUR LE SOUS-PREFET,
LE SECRÉTAIRE, CHEF DE DIVISION

